



BUSSY Saint-Martin infos

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Bussy-Saint-Martin

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

FÉVRIER
2021

N°76



BUSSY
Saint-Martin
infos

Bulletin
d'Informations
Municipales

Février 2021

Directeur
de la Publication :
Patrick GUICHARD

Rédaction et photos :
Sandrine BOURGOGNE,

Jean-Paul
HOUVENAEHEL

Commission
Communication
& Information
de la Mairie

Crédit photos :
DR - Mairie

Conception -
impression :
AZAPRIM

01 60 07 57 75

Tirage :
350 ex
Dépôt légal :
en cours

IMPRIM'VERT®

“

Vœux de Monsieur le Maire

La traditionnelle cérémonie des vœux réunissant élus municipaux, habitants de Bussy-Saint-Martin et personnalités du département, n'a pas pu se tenir en janvier 2021. Pour autant, je souhaite maintenir ce rendez-vous important de la vie municipale à travers ce bulletin d'informations.



L'année 2020 restera quoiqu'il arrive comme singulière et restera gravée dans la mémoire collective pour longtemps. Qui d'entre nous pouvait l'imaginer ?

2020 a été une épreuve. Avec une violence inédite, cette pandémie a bouleversé nos vies. Nous avons dû rester chez nous, apprendre à vivre à distance les uns des autres, à porter le masque, à limiter notre vie sociale.

Pendant le confinement, notre cap a été clair : protéger nos concitoyens. Nous l'avons fait en livrant des masques, et en nous assurant que les personnes seules ne manquaient pas de ravitaillement.

Je sais à quel point ces derniers mois ont été difficiles. Je veux adresser mes pensées les plus chaleureuses à celles et ceux qui ont été confrontés à la maladie dans leur famille ou leur métier. Je pense aux personnels soignants qui se mobilisent sans compter pour sauver des vies

Malgré les contraintes liées à la situation sanitaire, et les accidents de la vie, les élus et le personnel de la Mairie ont continué à gérer les affaires courantes de la Commune.

2020 a vu la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal, de nouveaux élus venant enrichir ses compétences. Et finalement, le nouveau PLU de la commune a été validé après deux ans d'étude.

Je veux remercier sincèrement celles et ceux qui font vivre notre ville.

Inutile de le cacher, nous sommes toujours dans cette tempête et dans l'incertitude quant à la fin de l'épidémie. Mais je veux porter un message d'espoir, de confiance, être pragmatique, réactif face aux difficultés et dans le même temps préparer l'avenir.

Nous devons continuer à être vigilants pour renouer au plus vite avec notre quotidien.

Je vous souhaite, à tous, une année 2021 porteuse d'espoir malgré un avenir encore plein d'incertitudes.

Patrick GUICHARD

”



LE PASSAGE AU **BIO** DANS L'AGRICULTURE À BUSSY

Une partie des champs ont été travaillés cet automne : labours et semis en novembre pour implanter les cultures d'hiver que sont le blé et le triticale.



En bio, il faut semer le plus tard possible afin que les limaces et les pucerons fassent le moins de dégâts sur la culture. Les pucerons occasionnent deux types de dégâts : ils prélèvent la sève des jeunes plantes, mais surtout, ils transmettent aux céréales le virus de la jaunisse, une maladie responsable de pertes de rendement importantes sur la plupart des céréales à paille, allant jusqu'à 50% en blé. C'est pour cela que les hivers rigoureux sont essentiels pour les agriculteurs : ils font disparaître pucerons et limaces.

En agriculture conventionnelle, on aurait semé sur septembre et épandu un insecticide et un fongicide en octobre ! Comme nous sommes en bio nous n'avons pas le droit de traiter. Nous travaillons plus en accord avec les saisons, le cycle de vie des animaux et la météo.

Nous avons eu d'importantes attaques de pigeons et de corbeaux. Si nous ne faisons pas intervenir les chasseurs pour les faire fuir et ou diminuer la population, nous pouvons perdre l'ensemble des cultures. En 2020, 20 ha de maïs ont dû être ressemés, car mangés par les oiseaux. Les coups de fusil provoquent des désagréments

pour les riverains et les promeneurs, mais ils sont nécessaires pour préserver les récoltes.

Nous avons aussi préparé les terres pour le printemps. Une interculture a été semée (avoine, trèfle, phacélie, moutarde), afin de diminuer le salissement des parcelles, de décompacter le sol et apporter de la biodiversité dans la plaine.



Le labour permet d'améliorer la structure du sol, mélanger les résidus et diminuer le lessivage de l'azote. C'est aussi un très bon désherbant mécanique, indispensable en BIO où seuls les engrais organiques ou naturels nous sont autorisés. D'ailleurs, nous épandrons un peu de fumier de vache cette année. Cela va sentir pendant quelques jours.

Vers mi-avril nous sèmerons les cultures de printemps : soja, pois, maïs, luzerne. Pour ces cultures le risque d'attaque des pigeons et corbeaux est très important. Des effaroucheurs (un mat avec un cerf-volant d'oiseau) seront mis en place. Mais cela ne suffit pas et nous serons obligés de tirer des cartouches afin de faire fuir ces animaux.



SCEA Saint-Germain

La suite au prochain numéro !...



À PROPOS DU SIETREM

sietrem

Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers, le SIETREM compte 31 communes adhérentes (29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis).

Le syndicat assure la collecte, le traitement et la valorisation d'environ 140 000 tonnes de déchets produits chaque année par les habitants de son territoire.

Au-delà de ses trois compétences, le SIETREM a pour mission de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs gestes de prévention et de tri des déchets.

COMMENT SE DÉBARRASSER DE SES CARTONS ?



Les gros cartons utilisés pour les déménagements ou pour l'emballage des meubles, électroménagers... sont à déposer dans l'une des 5 déchetteries du SIETREM. Retrouvez la liste des déchetteries et des conditions d'accès sur www.sietrem.fr.



Les petits cartons & cartonnettes sont à découper en morceaux et à déposer dans le bac jaune. Attention, les cartons posés au sol à côté du bac ne sont pas acceptés à la collecte.

1 TONNE DE CARTONS TRIÉE  3 753 NOUVELLES BOÎTES À CHAUSSURES



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX ANCIENS

Compte tenu du contexte sanitaire, le traditionnel moment de partage autour d'un goûter n'a pu se tenir.

Les Mères Noël de la commune ont apporté à chacun de nos aînés quelques douceurs, et beaucoup de sourires... dans les regards (masque oblige !).

Un peu de baume au cœur donc dans cette période difficile.



URBANISME

NOUVEAU

Le téléservice « assistance pour les demandes d'autorisation d'urbanisme » est disponible sur le site service-public.fr, pour vous aider à constituer étape par étape vos dossiers de demandes de permis de construire, de déclaration préalable... à déposer ensuite en 5 exemplaires en mairie.



PROJET DE LOTISSEMENT AU CŒUR DE RENTILLY

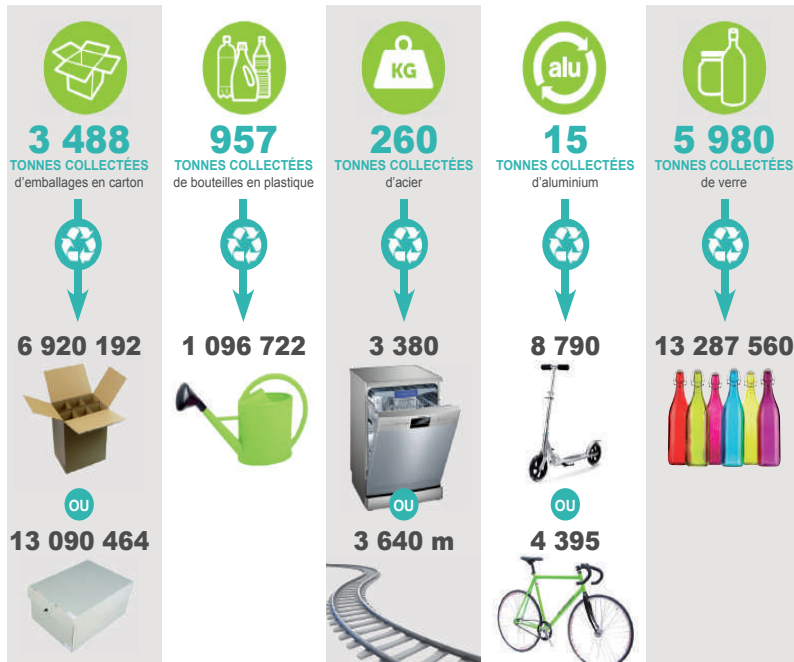
Le promoteur retenu par les propriétaires des terrains situés au cœur de Rentilly a été reçu en Mairie début janvier pour présenter son projet d'aménagement.

Ce projet doit faire l'objet d'une étude approfondie par la commission d'urbanisme qui va se faire assistée par un cabinet conseil expert en urbanisme. Le hameau de Rentilly étant situé dans le site inscrit, Monsieur le Maire a consulté dès à présent l'Architecte des Bâtiments de France pour recueillir ses recommandations pour ce projet.

LE RETRAITEMENT DES EMBALLAGES

LA VALORISATION MATIÈRE
Les emballages ont de la valeur, donnons-leur une seconde vie !

LES TONNAGES 2019



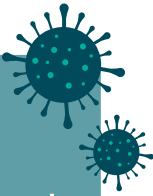
MISE EN PLACE D'UN PANNEAU « ATTENTION AUX ENFANTS » DANS LA RUE DES SOURCES

Un panneau sera installé rue des Sources, afin d'inciter les automobilistes à ralentir à l'approche de l'abribus scolaire.



ERRATUM

Lors du précédent BUSSY INFOS, nous avons communiqué sur la nécessité de déposer un permis de construire pour l'extension d'un bâtiment au-delà de 20 m², il s'agit d'une obligation au-delà de 40 m². Si l'agrandissement est compris entre 20 et 40 m², et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faut demander un permis de construire et recourir à un architecte. Toute surface inférieure fait l'objet d'une demande de travaux. Les vérandas sont considérées comme une extension. La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration de travaux quand la surface du bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m².



OUVERTURE D'UN CENTRE DE VACCINATION À LAGNY

Le premier centre de vaccination de Marne-la-Vallée a ouvert ses portes vendredi 8 janvier dans la salle du Totem à Lagny-sur-Marne.

Découvrez le centre de vaccination en vidéo sous la forme d'un reportage sur Marne et Gondoire TV.



Vous y découvrirez l'organisation complète prévue pour assurer un

bon fonctionnement, des témoignages de personnes vaccinés dans ce centre ainsi que quelques mots de Jean Paul Michel, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Les prises de rendez-vous sont d'ores et déjà ouvertes en ligne via www.keldoc.com ou au

numéro suivant : **0 8000 77400** (accessible uniquement de 14h à 17h). A ce jour, le centre de Lagny-sur-Marne ne prend plus de rendez-vous (incertitude à ce jour des doses au national). Les vaccinations peuvent se faire dans n'importe quel centre. L'ensemble des centres de vaccination avec leurs horaires d'ouverture sont disponibles sur <https://sante.fr/>.

Pour toute question relative à la vaccination dans notre département, la Préfecture

met en place une cellule d'information au public : **01 64 71 77 79** ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un numéro national (activé à partir de vendredi 15 janvier) est également mis en place : **0800 009 110**.



ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI

Bussy-Saint-Martin a intégré la Mission Locale des Boucles de la Marne en avril 2019.

Il s'agit d'une association loi 1901 créée en juillet 2001. **Sa mission est l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.** Elle couvre trente communes - sur trois intercommunalités- et emploie quinze salariés et tient des permanences hebdomadaires.

2020 a été une année atypique et bien remplie : 2054 jeunes suivis par la Mission, (contre 1382 en 2019). Mais seuls 497 jeunes ont été mis dans l'emploi, cela représente moitié moins qu'en 2019.

La Mission est pour certains jeunes le seul lien social avec les réseaux sociaux, et on ne note aucun absentéisme lors des rendez-vous. La Mission locale est un relais local des politiques menées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

SERVICE POUR LES CITOYENS : TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORERIE DE BUSSY-SAINT- GEORGES DEPUIS LE 31/12/2020



Dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité en Seine-et-Marne, les activités de la trésorerie de Bussy-Saint-Georges sont transférées au Service de Gestion Comptable de Chelles depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les usagers peuvent continuer à effectuer leurs paiements (crèche, cantine...) auprès du buraliste le Celeste situé 3 Place de la Marne à Bussy-Saint-Georges ou auprès de ceux situés à proximité. (Liste sur demande à la Mairie).

Pour toutes autres démarches les usagers pourront s'adresser au Service de **Gestion Comptable de Chelles** :
44, Boulevard Chilpéric - 77505 CHELLES CEDEX à **01 64 26 58 23**
Accueil du public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00
Courriel : sgc.chelles@dgfip.finances.gouv.fr

Pour tous renseignements et démarches fiscales, il n'y a pas de changement : le **Service des Impôts des particuliers de Lagny sur Marne 3, rue Delambre**, demeure compétent. Accueil du public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et sur rendez-vous.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Depuis 1973, le syndicat réalise et gère les centres de pédagogie et de réadaptation pour handicapés. Ce syndicat regroupe 33 communes dont Bussy-Saint-Martin. Son fonctionnement repose sur son comité syndical regroupant 68 élus et sur une contribution de chaque commune selon un montant par habitant (1,95€ en 2019). Six établissements ont été créés dont l'ESAT La Grange au bois à Lagny, le Foyer de vie à Bussy-Saint-Georges, l'accueil de jour ETAPP'H, sur Bussy-Saint-Georges par exemple, mais également sur Chelles.

Un projet de construction d'un Institut Medico Educatif pour enfants et adolescents autistes en partenariat avec l'association AIME 77 à Bussy-Saint-Georges est en cours.



SE PROMENER DANS LE VILLAGE ET LES ALENTOURS

Nous vivons dans un cadre champêtre préservé, qui se prête volontiers à de jolies promenades d'une heure ou d'une journée.

Un réseau de circulations douces - pistes cyclables, chemins de randonnée... nous fait découvrir moulins et fermes briardes, chapelles et églises médiévales, ou encore châteaux et lavoirs d'antan.

Sur le site de la communauté de communes « Mame et Gondoire », on trouve plusieurs idées de balades et les coordonnées de plusieurs associations de randonnée : <https://www.marneetgondoire-tourisme.fr/fr/accueil/>

LE POM : PORTAIL DES MOBILITÉS

Vous voulez vous repérer facilement et trouver des alternatives à la voiture ? Le PoM est là pour vous !

Le PoM (Portail des Mobilités) se destine au grand public, et prend la forme d'un site internet consultable sur mobile ou ordinateur.

Il permet aux usagers des transports du territoire de se repérer facilement et de trouver les solutions de transport ou de mobilité les plus adaptées.

Rendez-vous sur : <https://pom.mobilite-sit.fr>

VOUS DÉPLACER...

À partir du 1^{er} janvier 2021
Votre service Plus de Pep's change de nom et devient **Transport à la Demande de Marne-la-Vallée**

Les destinations et services restent identiques! Seuls changent le téléphone, le site internet et l'application.
Information sur le site tad.idfmobilites.fr

Vous habitez sur la commune de :

Bussy-Saint-Martin

Pour revenir **PLUS TARD EN SOIRÉE** depuis la gare de Bussy-Saint-Georges. **DU LUNDI AU SAMEDI**

Départ en gare de Bussy-Saint-Georges:
21h25 - 22h25 - 23h25

Pour consommer au rythme des saisons, profitez **EN MATINÉE** du marché de Lagny-sur-Marne. **LE MERCREDI, VENDREDI ET DIMANCHE**

Arrivée au marché:
9h15 - 10h05 - 10h55
Départ du marché:
10h05 - 10h55 - 11h45

Pour accéder, **EN JOURNÉE** et sans correspondance à l'Hôpital du Grand Est Francilien, site de Marne-la-Vallée. **LE MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI**

Arrivée à l'hôpital:
14h30 - 15h10 - 15h50
Départ de l'hôpital:
16h00 - 16h40 - 17h20

COMMENT RÉSERVER ?

pour un voyage effectué à partir du 1^{er} janvier 2021

Sur la plateforme d'Île-de-France Mobilités dédiée au transport à la demande et sur laquelle vous pouvez :

1. créer votre compte
2. réserver votre trajet*
3. suivre votre TàD en temps réel
4. évaluer votre trajet

* à partir d'un mois à l'avance et jusqu'à 30 minutes avant le départ

RENDEZ-VOUS SUR :

Service disponible 24h/24 et 7j/7

Appli TàD Île-de-France Mobilités

tad.idfmobilites.fr

09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Coût d'un appel local)

QUAND RÉSERVER ?

A partir d'un mois à l'avance
et jusqu'à 30 minutes avant le départ



ÇA NE MANQUE PAS DE SEL !

Il est conseillé à tous de faire sa propre réserve de sel... et pas seulement pour la cuisine ! ...

On en trouve dans le commerce, en sacs 5 kg ou 10 kg pour dessaler les allées de son jardin.

En cas de gel ou de neige, chacun est responsable de l'entretien des trottoirs devant sa résidence, qui doivent rester praticables en toute sécurité.



Le CARNET de BUSSY

NAISSANCE

TOUS NOS VOEUX ACCOMPAGNENT LES PARENTS

DUBLINEAU Noé né le 18/05/2020

MARIAGE

TOUS NOS VOEUX ACCOMPAGNENT LES NOUVEAUX ÉPOUX

Jean-Michel SERRANT & Marie-Louise SUJEVIC
le 3 octobre 2020

Max PARAIN & Céline LE BLOND
le 17 octobre 2020



DÉCÈS

TOUTES NOS CONDOLÉANCES

Daniel BOUREAU le 31 octobre 2020

Calendrier de collecte du verre 2021

BUSSY-SAINT-MARTIN

LA COLLECTE DU VERRE INTERVIENDRA TOUS LES MARDIS DES SEMAINES PAIRES.

Exemple : en mars 2021, la collecte aura lieu les mardis 9 et 23 mars (semaines 10 et 12).

JANVIER

N°	L	M	M	J	V	S	D
1	4	5	6	7	8	9	10
2	11	12	13	14	15	16	17
3	18	19	20	21	22	23	24
4	25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

N°	L	M	M	J	V	S	D
5	1	2	3	4	5	6	7
6	8	9	10	11	12	13	14
7	15	16	17	18	19	20	21
8	22	23	24	25	26	27	28

MARS

N°	L	M	M	J	V	S	D
9	1	2	3	4	5	6	7
10	8	9	10	11	12	13	14
11	15	16	17	18	19	20	21
12	22	23	24	25	26	27	28
13	29	30	31				

AVRIL

N°	L	M	M	J	V	S	D
13				1	2	3	4
14	5	6	7	8	9	10	11
15	12	13	14	15	16	17	18
16	19	20	21	22	23	24	25
17	26	27	28	29	30		

MAI

N°	L	M	M	J	V	S	D
18	3	4	5	6	7	8	9
19	10	11	12	13	14	15	16
20	17	18	19	20	21	22	23
21	24	25	26	27	28	29	30
22	31						

JUIN

N°	L	M	M	J	V	S	D
22		1	2	3	4	5	6
23	7	8	9	10	11	12	13
24	14	15	16	17	18	19	20
25	21	22	23	24	25	26	27
26	28	29	30				

JUILLET

N°	L	M	M	J	V	S	D
26				1	2	3	4
27	5	6	7	8	9	10	11
28	12	13	14	15	16	17	18
29	19	20	21	22	23	24	25
30	26	27	28	29	30	31	

AOÛT

N°	L	M	M	J	V	S	D
31	2	3	4	5	6	7	8
32	9	10	11	12	13	14	15
33	16	17	18	19	20	21	22
34	23	24	25	26	27	28	29
35	30	31					

SEPTEMBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
35				1	2	3	4
36	6	7	8	9	10	11	12
37	13	14	15	16	17	18	19
38	20	21	22	23	24	25	26
39	27	28	29	30			

OCTOBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
40	4	5	6	7	8	9	10
41	11	12	13	14	15	16	17
42	18	19	20	21	22	23	24
43	25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
44	1	2	3	4	5	6	7
45	8	9	10	11	12	13	14
46	15	16	17	18	19	20	21
47	22	23	24	25	26	27	28
48	29	30					

DÉCEMBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
48				1	2	3	4
49	6	7	8	9	10	11	12
50	13	14	15	16	17	18	19
51	20	21	22	23	24	25	26
52	27	28	29	30	31		